

# LE STATUT ET LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'HISTOIRE



## 18<sup>E</sup> SIÈCLE

### L'ENFANT EST LA « PROPRIÉTÉ » DE SES PARENTS

L'idée des droits de la personne émerge. L'enfant n'existe pourtant pas comme une personne ayant des besoins et possibilités propres. Il ne dispose d'aucun droit, est soumis à l'autorité de son père et travaille.

## 19<sup>E</sup> SIÈCLE

### L'AMORCE D'UNE RECONNAISSANCE

L'idée d'une protection particulière pour les enfants commence à se développer, ainsi qu'un « Droit des mineurs. » Certains États légifèrent sur la scolarisation, la justice et le travail des enfants.



## 20<sup>E</sup> SIÈCLE

### LE SIÈCLE DES DROITS DE L'ENFANT

L'enfant devient aux yeux de la loi un être humain à part entière avec des droits spécifiques.

### NAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT

#### 1878-1942

Janusz Korczak, pédiatre et écrivain polonais, défend les droits des enfants et réclame pour eux l'adoption d'un texte clair obligeant les États à reconnaître ces droits et les défendre.

1919  
La Société des Nations (ancêtre des Nations Unies) met en place le **COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANCE**.

1924  
La Société des Nations adopte la **DÉCLARATION DE GENÈVE**, un texte historique reconnaissant des droits spécifiques aux enfants et la responsabilité des adultes à leur égard.

#### 1946

Suite à la seconde Guerre Mondiale, les Nations Unies créent le **FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS À L'ENFANCE (UNICEF)**, dont le mandat s'étend aux enfants du monde entier.

#### 20 NOV. 1959

Les Nations Unies adoptent la **DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT**, qui ouvre la voie à une reconnaissance universelle des droits de l'enfant et fait de lui un véritable sujet de droit.

### VERS UNE CONVENTION POUR LES DROITS DE L'ENFANT

La convention s'appuie sur 4 principes directeurs :

- › non-discrimination
- › priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant
- › droit à la vie, à la survie et au développement
- › droit de participer



1979  
L'année 1979 est proclamée par les Nations Unies « **ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT** ».

#### 20 NOV. 1989

LA **CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CDE)** EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES NATIONS UNIES.

En 54 articles, ce texte énonce les droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant.



### UNE NOUVELLE ÈRE

#### 1990

- › La CDE entre en vigueur et devient un traité international, après sa ratification par 20 États.
- › Une déclaration mondiale et un plan d'action pour améliorer la situation des enfants dans le monde sont adoptés lors du Sommet mondial de l'enfance de New York.
- › L'Organisation de l'Unité Africaine adopte la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

#### 1991

L'ONU met en place le **COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT**, composé d'experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention par les États l'ayant ratifiée.

#### 20 NOV. 1994

LE **BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS (IBCR)** EST CRÉÉ dans le but de protéger, défendre, et promouvoir les droits et le bien-être de l'enfant dans le monde.

#### 1996

Graca Machel, experte nommée par les Nations Unies, rédige un rapport sur les effets dévastateurs des conflits armés sur les enfants.

#### 1999

L'Organisation internationale du Travail adopte une **CONVENTION SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS**, appelant à l'interdiction et à l'élimination immédiate de toute forme de travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants.

#### 2000

DEUX PROTOCOLES FACULTATIFS SONT AJOUTÉS À LA CDE. Ils concernent la lutte contre la vente, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants et leur implication dans les conflits armés.

#### 2005

Les **LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE JUSTICE POUR LES ENFANTS VICTIMES ET TÉMOINS D'ACTES CRIMINELS**, élaborées par l'IBCR, sont adoptées par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

#### 2006

Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant, remet à l'assemblée générale des Nations Unies un rapport sur la violence à l'encontre des enfants.

#### 2011

UN TROISIÈME PROTOCOLE VIENT S'AJOUTER À LA CDE et permet à tout enfant de déposer une plainte devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'il estime que ses droits fondamentaux ont été violés.

#### 2015

› La CDE est l'instrument international le plus ratifié au monde, par 196 États.

› L'ONU inclut des objectifs spécifiques, visant à mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants, dans son Agenda 2030 pour le développement durable.

#### 2019

› Manfred Nowak, expert indépendant, remet aux Nations Unies une Étude mondiale sur les enfants privés de liberté révélant que près d'1,5 million d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année.

› LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT FÊTE SES 30 ANS.



L'IBCR PLACE LA PARTICIPATION DE L'ENFANT AU CŒUR DE TOUTES SES ACTIONS.

De multiples collaborations avec l'UNICEF et d'autres organisations mondiales pour la défense des droits de l'enfant prennent place.

## ET DEMAIN ?

Les avancées sont là mais les défis restent grands. La mobilisation de toutes et tous aux côtés des enfants est plus que jamais prioritaire, pour rappeler aux dirigeants mondiaux leurs engagements en faveur des droits de l'enfant.